

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

AP/CAT (2000) 17

**Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection
et d'organisation des secours contre les risques naturels et
technologiques majeurs**

RESOLUTIONS

**adoptées lors de la 8ème réunion des Ministres de l'Accord
EUR-OPA Risques Majeurs**

**Athènes-Vougliameni, Grèce
21-22 février 2000**

Strasbourg, le 10 mars 2000

Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection et
d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs

RESOLUTION

**adoptée¹ lors de la 8ème réunion des Ministres de l'Accord
EUR-OPA Risques Majeurs**

**Athènes-Vougliameni, Grèce
21-22 février 2000**

- Résolution sur le Réseau Européen des centres spécialisés de l'Accord :
une nouvelle politique

¹ Abstention de l'Italie

LE RESEAU DES CENTRES SPECIALISES DE L'ACCORD : UNE NOUVELLE POLITIQUE

RESOLUTION

Les Ministres:

1. Rappelant que dans le cadre de la Charte de Moscou adoptée lors de la 5e réunion Ministérielle de l'Accord les 1 et 2 Octobre 1993 à Moscou, les Ministres avaient décidé:
 - d'utiliser l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs comme plate forme pour une coopération entre les pays d'Europe centrale et orientale, les pays du Sud de la Méditerranée et les pays d'Europe de l'Ouest, dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs;
 - que la coopération entre les Etats membres de l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs couvre des activités de recherche scientifique et de formation de spécialistes dans le domaine des sciences du risque conduits par les Centres Européens de l'Accord et les établissements de formation, ainsi que les interactions pratiques dans les cas d'urgence utilisant les nouvelles technologies et les résultats des processus de conversion militaire;
 - que les activités de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs seront organisées de manière à répondre à cette volonté politique, en particulier afin d'éviter tout double emploi avec d'autres organisations internationales;
 - de charger le Secrétaire Exécutif de mettre en oeuvre un plan d'action en particulier relatif à la gestion des situations d'urgence et à la formation dans le domaine des sciences du risques;

2. Se félicitant des contributions significatives que le réseau Euro-Méditerranéen des Centres apportent aux programmes spécifiques de l'Accord en particulier :
 - EDRIM (Groupe de discussion électronique au service de la gestion des risques)
 - STRIM (Technologies spatiales au service de la gestion des risques)
 - FORM-OSE (Programme européen sur la formation aux sciences du risque);

3. Compte tenu des objectifs fondamentaux de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs définis dans la Résolution (87) 2 et après examen des résultats des audits réalisés par la Sous-Commission Audit et de l'évaluation de la préparation des différents Centres Associés de l'Accord sur le plan administratif, technique et scientifique

par la Sous-Commission Programme et sur proposition du Comité des Correspondants Permanents,

4. **Les Ministres décident** d'octroyer le label de « Centre Européen » ou « Euro-méditerranéen » aux Centres Associés suivants :
- Centre Européen Associé sur la Vulnérabilité des Installations Industrielles et des Infrastructures, (Skopje, Ex-République Yougoslave de Macédoine), « *Centre Européen* »
 - Centre Euro-Méditerranéen Associé sur l'Evaluation et la Prévention du Risque Sismique (Rabat, Maroc), « *Centre Euro-Méditerranéen* »
 - Centre Européen Associé sur les Risques Géodynamiques liés aux Grands Barrages (Tbilisi, Géorgie), « *Centre Européen* »
 - Centre Européen Associé de Formation Inter-Régionale pour les Sauveteurs (Erevan, Arménie), « *Centre Européen* »
 - Centre Européen Associé de Formation des Autorités Locales et Régionales dans le Domaine des Catastrophes Naturelles et Technologiques (Baku, Azerbaïdjan), « *Centre Européen* »
 - Centre Européen Associé de Sécurité Technologique, TESEC, (Kiev, Ukraine), « *Centre Européen* »
 - Centre Euro-Méditerranéen Associé sur les Zones Arides, (Ksar Chellala, Algérie), « *Centre Euro-Méditerranéen* »
 - Centre Européen Associé sur les Risques Urbains (Lisbonne, Portugal), « *Centre Européen* »
 - Centre Européen Associé sur la Formation Scolaire à la Prévention des Risques (Sofia, Bulgarie), « *Centre Européen* »

5. Se félicitant que le réseau Euro-Méditerranéen des Centres Spécialisés de l'Accord (voir en annexe 1 la liste des Centres), ait atteint un niveau de maturité basé sur un fonctionnement administratif budgétaire et technique rigoureusement contrôlé:

Demandent au Comité des Correspondants Permanents de poursuivre sa politique de rigueur basée :

- sur le plan budgétaire sur un contrôle financier annuel du Conseil de l'Europe, et de la Sous-Commission Audit
- sur le plan administratif et technique à partir des audits réguliers organisés par la Sous-Commission Audit;

ainsi que sur la nouvelle politique de soutien budgétaire de l'Accord basée sur les allocations allouées en fonction des programmes proposés et de leurs correspondances avec les priorités de l'Accord (voir en Annexe 2 le budget 2000 de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs).

6. **Chargent** le Secrétaire Exécutif d'informer l'ensemble des Institutions Européennes et Internationales des potentialités des contributions que le réseau Euro-Méditerranéen des Centres Spécialisés de l'Accord peut apporter au service de la coopération concernant la gestion des risques.